



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*

LA DESTRUCTION*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : HANDRE ERIC
ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue STELLANTIS site de la Jancia
Commune Chartres de Beaufort
Code postal 35131

Nature des activités : Construction Automobile

Qualification : chargé d'affaires

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<u>LARUS ARGENTATUS</u> <u>Goéland</u>		<u>Goéland de type argenté</u>
B2	<u>LARUS FUSCUS</u> <u>Goéland brun</u>		<u>Goéland brun</u>
B3	<u>LARUS MARINUS</u> <u>Goéland marin</u>		<u>Goéland marin</u>
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Eviter la prolifération de la population sur le site et la commune

Suite sur papier libre de ST Jacques de la lande ainsi qu'au niveau de l'aéroport

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(à compléter uniquement en fonction de l'opération choisie)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : *Reperage et marquage des nids en faiture des bâtiments pour comptabilisation des nids et œufs.*

Suite sur papier libre

D. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : *stérilisation des œufs par application d'un vernis*

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

E. PERTURBATION INTENTIONNELLE

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

F. QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : *Piégeur agréé (Sté Hynera)*

Préciser la période : *2 passages en période de nidification*

ou la date : *Entre fin avril et début juin*

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Bretagne*

Départements : *Ille et Vilaine*

Cantons : *Braz*

Communes : *Chartrés de Bretagne*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELS SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *Aucune capture, maintien de la population et*

régulation des naissances.

Suite sur papier libre

I. COMMENTAIRES ET REMARQUES

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *En 2023, 100 nids ont été traités*

pour un total de 208 œufs

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Envoi à chaque fin d'année*

du compte rendu de notre prestataire

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Chartrés de Bretagne*

le *12.02.2024*

Valable signature

PSA PEUGEOT CITROËN

Site de Rennes La Janais

35177 Chartrés De Bretagne Cedex

Tel. +02 23 36 31 31

RAPPORT DE VISITE Stérilisation des œufs de goélands

Établi par : Jacky MINIER

Le : 20/09/2023

Destinataire(s) :

G.S.F

35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

LIEU D'INTERVENTION

Usine PSA LA JANAIS à CHARTRES DE BRETAGNE

NATURE DES TRAVAUX

Stérilisation des œufs de goélands

Des observations préalables fin avril permettent :

1 - d'avoir une idée sur l'état d'avancement de la reproduction (les dates de ponte peuvent en effet varier sensiblement selon les années),

2 - d'envisager d'éventuelles modifications des dates d'intervention :
si l'on avance ou l'on retarde le début des opérations on peut avoir un maximum de pontes complètes (3 œufs) tout en évitant d'avoir les premiers poussins éclos (durée moyenne d'incubation : 26-28 jours).

Deux passages ont été effectués sur un même bâtiment avec un délai minimal entre les deux passages de 15 jours, dans le but d'éviter au maximum les éclosions (œufs pondus dans les jours qui suivent le 1^{er} passage). Les dates moyennes à retenir pour les deux passages sont respectivement début juin / fin juin.

Pour faciliter le déroulement des opérations, **les différents nids ont été identifiés par un numéro.**

INTERVENTIONS

Lors des interventions, les **données collectées sont reportées avec le plus grand soin sur les bordereaux standards** (cf. fiche technique : mode d'emploi) directement lors de la prospection des toits. Lors des deux passages, le même sens de rotation sur les toits a été conservé par les intervenants (pour suivre l'ordre chronologique des numéros).

Un numéro est peint à la bombe à proximité de chaque nid traité lors du 1^{er} passage. Les œufs ont été aspergés de produits stérilisants à l'aide d'un pulvérisateur à main et le contenu du nid est répertorié.

Il est impossible de distinguer des nids des goélands bruns (oiseaux au dos et dessus des ailes gris foncé, pattes jaunes) et de goélands argentés (oiseaux au dos et dessus des ailes gris clair, pattes roses) par la taille ou la couleur des œufs. Seule l'observation de l'oiseau sur le nid permet de le faire (mais tous les oiseaux ont tendance à s'envoler dès qu'une personne arrive sur le toit). Les nids de goélands marins (oiseaux au dos et dessus des ailes noir, pattes roses, espèce plus grande que les deux précédentes) sont par contre identifiables car les œufs sont nettement plus gros et ne sont donc pas stérilisés.

Lors du 2^{ème} passage, tous les nids sont à nouveau passés en revue. Les nids trouvés au 1^{er} passage conservent la même numérotation (1, 2, 3...), et les nouveaux nids construits sont eux aussi, numérotés mais de la manière suivante : 1+, 2+, 3+... afin de pouvoir les identifier facilement sur les bordereaux. Le même bordereau est utilisé pour les deux passages.

ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DU RAPPORT ANNUEL

Toutes les données recueillies (avant, pendant et après les opérations) sont présentées après exploitation dans ce rapport.

Ce rapport présente le déroulement des opérations avec les principaux faits marquants.

Lors des ces interventions, nous avons donc constaté l'éclosion de jeunes goélands.

Aucun goéland brun n'a été recensé.

Les nuisances engendrées par les goélands sont dues aux détritiques de proies, de charognes, de poubelles, dispersées sur l'ensemble du toit.

Les fientes sont elles aussi sources d'ennuis, puisque qu'elles arrivent directement sur le parc des voitures neuves abîmant ainsi la qualité de la peinture (acidité des fientes d'oiseaux).

Le rapport, accompagné de la demande de renouvellement d'autorisation d'intervention pour l'année suivante, si la poursuite des opérations est envisagée, est transmis avant la fin de l'année à la Préfecture qui se chargera de le faire suivre ensuite auprès du Ministère de l'Environnement.

Observation Terrain

Au premier passage, le 16 Mai 2023, la température était de 10 à 15 °C, une météo clémente avec du soleil, mais avec un peu de vent. Sur l'ensemble des bâtiments visités, nous avons recensés 100 nids pour un total de 208 Œufs et 2 poussins.

Le second passage se traduit par toujours 100 nids, mais seulement 149 œufs de recensés sur le site et 4 poussins. Les conditions de traitement était bonne : soleil avec une température de 23 °c et peu de vent

Une nette diminution de la quantité de nids et de œufs est à noté pour l'année 2023. Le ratio est de moitié moins.

Des travaux d'étanchéité sont visible sur la plupart des toits appartenant à Stellantis

HYNERA - ENVIRONNEMENT

La première hypothèse est donc que ces prestations ont très largement contribué à déranger la nidification .
Le second est que les toits qui ne sont plus traités pressentent plus de confort ou de sécurité aux oiseaux .

La répartition des nids à peu changer par rapport à l'état des lieux entre 2017 et 2023. Nous retrouvons les goélands sur presque l'ensemble des bâtiments

Beaucoup de bâtiments sont inoccupés ou sont inactifs , ou bien encore ont été vendus , mais personne n'a encore pris place et lieux de ces zones , ce qui permet aux goélands de s'installer sans contrainte .

Pour la société HYNERA-ENVIRONNEMENT
Le gérant
Jacky MINIER

